

Systeme foncier



Actu : Les rapports des chancelleries étrangères en Tunisie sur le tourisme

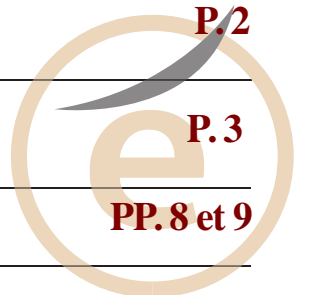
P.2

Focus : La querelle Hamadi Jebali/ Kamel Nabli tourne à la telenovela

P.3

Tourisme : On table sur 50 à 65000 golfeurs sur nos 10 parcours

PP.8 et 9



[149^{ème} agence BIAT

En développant notre réseau d'agences, nous nous rapprochons davantage de vous.



Bab Bnet

STRATEGICO

M.Skander SMIDA et toute son équipe sont heureux de vous accueillir à partir du **lundi 28 mai 2012** dans le nouveau Point de Vente BIAT : **Bab Bnet**.

Complexe Assoumoud, n°91 Boulevard 9 avril - Tunis - 1019

Tél. : 71.576.822 / 71.576.833

Fax : 71.576.826

E-mail : biatn9@biat.com.tn

Gagnons l'avenir, ensemble
www.biat.com.tn



Le chiffre



Le montant global des dépôts auprès des banques a connu une hausse de 3,5% au cours des quatre premiers mois de 2012. Quant aux concours à l'économie, ils ont progressé à un rythme moins rapide que celui enregistré au cours de la même période de l'année écoulée, soit 4%.

Fait marquant

Le fait marquant de la semaine fut la dégradation de la note de la dette à long terme de la Tunisie par l'agence internationale de notation Standard & Poor's. Une information tombée comme un coup de tonnerre pour une économie qui s'apprête à sortir peu à peu de sa convalescence. Ainsi, la garantie de l'oncle Sam, n'a pas porté ses fruits et la Tunisie perd ainsi la confiance de la place financière internationale. Et on aura comme incidence directes : difficulté de lever des fonds sur les marchés de capitaux, les taux d'intérêts devront passer à une vitesse supérieure. Une fois de plus, le gouvernement est amené à scruter tous les moyens nécessaires à financer les besoins de l'économie par les moyens nationaux.

Lexique

Base monétaire

monnaie centrale. Elle comprend les billets et pièces ainsi que les réserves des banques de second rang auprès de la Banque Centrale. Voir aussi multiplicateur de la base monétaire et diviseur de la base monétaire.



Bibliothèque

Sortir de l'Euro ? : Une idée dangereuse

Evariste Lefeuve



L'euro est mort ! L'euro doit disparaître ! C'est la faute de l'euro ! A l'heure où l'Europe économique vacille, la monnaie unique est la cible de toutes les attaques. La situation est suffisamment grave pour appeler une analyse approfondie et dépassionnée. En faisant le point sur les concepts économiques, les intérêts politiques et les enjeux constitutionnels qui ont fait l'euro, ce livre donne les clés pour comprendre la crise actuelle. Il décrit les insuffisances initiales, les trajectoires divergentes et les discours populistes qui nous ont menés près de l'abîme. Ce constat appelle des réponses. Evariste Lefeuve détaille, explique et juge les risques et avantages des différentes solutions envisagées : sortie de l'euro, défaut sur la dette, fédéralisme. Car si la survie de l'euro dépend avant tout des solutions techniques qui seront apportées, elle ne sera possible sans un engagement (politique), une vision plus forte pour l'Europe.

Evariste Lefeuve est chef économiste de Natixis North America à New York. Normalien agrégé et ancien élève de l'IEP Paris, il est l'auteur de *Marchés financiers, la logique du hasard* (Eyrolles, 2010) et, avec David Abiker, du *Dictionnaire posthume de la finance* (Eyrolles, 2009).

Portrait

Esther Duflo, l'économiste de la pauvreté

Esther Duflo (née le 25 octobre 1972) est une économiste française, actuellement professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT) où elle détient la « chaire Abdul Latif Jameel sur la réduction de la pauvreté et l'économie du développement ». Elle a reçu la médaille John Bates Clark en 2010. En 1999, elle soutient sa thèse de doctorat au département d'économie du MIT, sous la direction de l'économiste indien Abhijit Banerjee. Sa thèse, intitulée *Three Essays in Empirical Development Economics* (Trois essais sur l'économie empirique du développement), est consacrée à l'évaluation économique des projets de développement. La même année, elle intègre le département d'économie du MIT comme assistant professeur. Son domaine de recherche est l'économie du développement, en particulier la santé, l'éducation, l'accès au crédit, en passant par la lutte contre la corruption. Avec Michael Kremer, Abhijit Banerjee, Jeff Carpenter, John List et Sendhil Mullainathan, elle est une pionnière du développement des expériences en situation réelle. Elle obtient le prix Elaine Bennett pour la recherche de l'American Economic Association en 2002. Ce prix récompense une femme de moins de quarante ans dont les contributions en recherche économique sont exceptionnelles. En 2005, *Le Monde* et *le Cercle des*



économistes lui décernent le Prix du meilleur jeune économiste de France. En 2009, elle est parmi les lauréats du prix MacArthur. Elle est actuellement codirecteur de J-Pal, laboratoire Abdul Latif Jameel d'action contre la pauvreté (Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab) au MIT, dans lequel elle joue un rôle majeur du point de vue scientifique comme de celui de la gestion et de la levée de fonds. Par ailleurs, Esther Duflo détient la première chaire internationale « savoirs contre pauvreté » au

Collège de France⁷ soutenue par l'Agence française de développement. Elle a écrit une colonne mensuelle dans le quotidien *Libération*. En mai 2008, le magazine américain *Foreign Policy* la fait figurer sur sa liste des 100 premiers intellectuels mondiaux. En avril 2010, elle reçoit la médaille John Bates Clark pour son rôle essentiel dans l'économie du développement, en recentrant cette discipline sur les questions microéconomiques et les expériences à grande échelle sur le terrain. Fin 2010, le magazine américain *Foreign Policy* la classe 38e dans sa liste des 100 penseurs globaux (global thinkers) de 2010. En avril 2011, le magazine américain *Time* la fait figurer sur sa liste des 100 personnes les plus influentes au monde. En 2011, elle est lauréate de la médaille de l'innovation du CNRS.

Nouvelle branche de Parenin à Sfax

Par taieb Laajili

Cérémonie d'ouverture grandiose

A l'occasion de l'ouverture de leur nouvelle branche à Sfax, les établissements Parenin, ont organisé une grande cérémonie largement consacrée à une séance de démonstration de sa gamme de produits.

Le point de presse donné à cette occasion par Mohamed Anouar Ben Ammar a retracé l'historique de Parenin. La société fondée en 1902, est concessionnaire de Caterpillar, depuis 1926, d'Atlas Copco depuis 1937 et de John Deere, depuis 1983. Il s'agit de la première représentation de Caterpillar dans le monde, en dehors des États-Unis.

L'activité de Parenin était uniquement axée sur l'agriculture jusqu'à 1945, date à laquelle Caterpillar s'est lancé dans la conception et la production d'équipements de terrassement et de travaux publics. Parenin est également la première entreprise à avoir introduit le tracteur en Tunisie. Elle assure la vente, la location, l'entretien et la réparation de matériel neuf et d'occasion utilisé dans le domaine des carrières, des travaux publics, du bâtiment, de l'industrie

et de l'agriculture.

La branche de Sfax, occupe une superficie de 15 personnes hautement qualifiées dont 80% sont affectées au service après-vente. Conçue pour répondre au mieux aux attentes des clients et leur assurer une prise en charge complète, elle s'étend sur une superficie de 4260 m².

Les services offerts vont de la vente, à la location, en passant par l'entretien et la réparation des engins de chantiers neufs et d'occasion.

Soucieuse de garantir un accueil et service de qualité pour sa clientèle, Parenin – Branche de Sfax met à la disposition de ses clients : un atelier de réparation d'une superficie de 338 m², un magasin pièces de rechange

assurant une disponibilité permanente des pièces de rechange de toutes les marques, ainsi qu'une équipe de techniciens itinérants qui disposent de véhicules équipés de l'ensemble des outillages et moyens nécessaires aux diagnostics et interventions sur sites.



A signaler que la cérémonie d'ouverture de Parenin a été marquée par les speeches de bienvenue et de présentation des établissements Parenin et Caterpillar, prononcés par Mohamed Fadhel Khلیل, PDG de Parenin, Paolo Felli, représentant de Caterpillar et Slim Bouacida, directeur de la branche de Sfax.

L'iPhone 5 aurait un écran plus haut et d'une meilleure résolution

Selon le site américain 9to5mac, Apple pourrait lancer un nouvel iPhone doté d'un écran plus haut, mais pas plus large. Ce qui changerait le ratio 3:2 actuel et pose des questions sur ce que devront faire les développeurs. Depuis son lancement en 2007, l'iPhone n'a pas changé de taille d'écran, restée fixe à 3,5 pouces de diagonale – même si la résolution s'améliorait de manière considérable avec la technologie Retina – alors que la concurrence augmentait peu à

peu la taille de ses dalles pour smartphones. Pour l'iPhone 5, prévu certainement pour le mois d'octobre 2012, Apple travaillerait actuellement sur deux prototypes, respectivement baptisé iPhone 5,1 N41AP et iPhone 5,2 N42AP, selon le site 9to5mac. Leurs écrans afficheraient une diagonale de presque 4 pouces, 3,9999 pour être précis, soit environ 10,15 cm. Ce qui aboutirait à un écran de 1,9632 pouce (4,98 cm) de large et 3,484 pouces (8,84 cm) de haut.



Google supprime plus d'un million d'URL par mois

L'entreprise américaine lance une nouvelle page qui recense toutes les demandes de suppression de liens liées au droit d'auteur.

Google vient d'ouvrir une nouvelle page de son Transparency Report, son site qui donnait déjà des chiffres sur les demandes d'informations sur ses utilisateurs effectués par les gouvernements. La firme américaine détaille désormais les demandes de suppression de résultats de recherche de la part des ayants droit pour atteinte au droit d'auteur. Et les chiffres sont... massifs. Ainsi, le rapport indique que Google a, le mois dernier, reçu 1 246 713 demandes de suppression d'URL de sa base de données, des adresses qui pointaient vers des contenus pirates. On apprend par ailleurs que ces demandes, en provenance de 1 296 ayants droit, pointaient vers 24 129 sites

différents ! « Nous démarrons ce projet parce que nous supprimons davantage de résultats en réponse à des demandes liés au copyright que pour toute autre raison », indique Fred von Lohmann, avocat en charge des questions de droit d'auteur chez Google, sur le blog.



Facebook sort sa Camera

Après avoir racheté Instagram et LightBox, le premier réseau social mondial lance l'application photo Camera sur l'App Store américain. Facebook vient de lancer sur l'App Store outre-Atlantique, sans tambour ni trompette, son application Camera. Comme son nom l'indique, en anglais, elle est exclusivement dédiée à la photographie et permet donc aux membres du réseau de partager plus facilement leurs clichés. En lieu et place du fil d'actualité, l'application propose un fil qui ne contient que les photos mises en ligne par vos amis. Contrairement à l'application Facebook classique, il est possible de sélectionner plusieurs clichés à la fois pour les partager en une fois ou pour créer un album.

Et vous pouvez facilement taguer vos amis sur une image ou joindre un commentaire. Bien entendu, Facebook a intégré plusieurs filtres pour modifier et

donner une petite touche à vos clichés. Mais, à notre goût, ils sont un ton en dessous de ceux proposés par Instagram.

Comme on s'y attendait, la société qui « vaut » désormais 104 milliards de dollars multiplie les pistes pour mieux appréhender le monde du mobile. Après Facebook Messenger, consacré aux messages privés entre amis, c'est donc la troisième application Facebook qui débarque sur mobiles et la deuxième réservée à un usage spécifique.

La société a donc racheté 1 milliard de dollars Instagram (application de partage de photos sur plateformes mobiles), puis LightBox (une appli similaire pour Android, retirée depuis du Google Play Store) et lance aujourd'hui une application « maison » qui n'apporte pas vraiment d'améliorations... Nous avouons ne pas saisir la stratégie de Mark Zuckerberg et de ses amis.



Microsoft change le menu de démarrage

Avec un ordinateur puissant équipé d'un SSD, le démarrage de Windows 8 est si rapide qu'il est quasi impossible de taper sur F8. Du coup Microsoft a changé le système de démarrage de son futur OS. Microsoft a un problème : Windows 8 boot trop vite. C'est du moins ce que l'éditeur affirme sur son blog officiel. Tellement vite qu'il est pratiquement impossible d'appuyer sur la touche F2 ou F8 pour entrer dans le menu de démarrage, ou de pouvoir lire un message comme « Press F2 to enter Setup ». Nos tests de Windows 8 n'ont rien révélé de tel, tant sur PC que sur tablette, avec des temps de démarrage proches de ceux de Windows 7. Et pour cause, ils employaient un bios traditionnel... Tandis que pour affirmer que son Windows 8 est ultrarapide, Microsoft utilise un PC récent avec un logiciel de démarrage moderne de type UEFI doublé d'un SSD en guise de stockage. Dans ce cas, selon Microsoft, le lancement de Windows 8 ne prend au final que 7 secondes et les utilisateurs auraient moins de 200 ms pour interrompre le processus de boot, ce qui est quasi-impossible. Ce « problème » de démarrage ne risque pas de s'améliorer au fil du temps : Windows 8 sera en vente pendant plusieurs années, alors que le matériel évoluera et sera de plus en plus rapide.

Hexabyte à la conquête du marché américain

A l'occasion de la tenue de son assemblée générale ordinaire, mercredi 23 mai 2012, Hexabyte a communiqué ses chiffres relatifs à l'année 2011. L'année 2011 a été marquée par l'augmentation du capital de la société et le démarrage de la première phase d'investissement. La société a également décidé, au cours de cette année, de s'introduire en bourse, introduction qui n'a pas été concrétisée avant 2012.

Hexabyte a également commercialisé, pour la première fois, sa tablette Android en 2011. Il est important de noter qu'actuellement le produit est mis en vente aux Etats Unis : www.hexabyte.us.

D'autre part, la levée de la censure internet a permis la montée en flèche la consommation de la bande passante internet internationale. Cette nouvelle situation a permis, certes, de fidéliser les clients du fournisseur d'accès, mais elle lui a coûté tout de même la somme de 400 mille dinars, encaissés par l'ATI, selon Naceur Hidoussi, directeur général de la société.

Le résultat réalisé à la fin de l'exercice 2011 a été bénéficiaire de 428,816 mille dinars après impôts dépassant ainsi de 27,21% celui estimé dans le business plan. (investir en Tunisie)

SEMAINE BOURSIERE

Retournement de tendance

*Attijari Leasing focalise l'attention

En dépit de quelques tentatives de redressement (+0,21% mardi et +0,06% mercredi), le marché a connu un sensible retournement de tendance lors de deux dernières journées de la semaine suite pour voir ses deux indicateurs phares terminer nettement en baisse.

Ainsi au terme de la semaine, le Tunindex a subi une glissade sensible de -1,15% pour passer sous la barre des 5100 affichant 5058,42 points à la clôture. Idem pour TUNINDEX20 qui a enregistré un recul de -1,35% pour descendre au dessous du seuil des 5100 points et s'établir à 1996,82 points la veille du week-end passé.

Il est vrai que le bilan hebdomadaire des variations s'est inscrit nettement dans le rouge avec 35 baisses contre seulement 19 hausses sous le poids d'un mouvement remarqué de prises de bénéfices et suite à l'annonce de la dégradation de la note de la dette tunisienne par Standard and Poor's.

Au niveau des indices sectoriels, mis à part ceux de l'Automobile - Equipementiers (+1,01%) et des Services Financiers (+0,45%), tous les autres indices se sont inscrits en repli.

Les baisses hebdomadaires les plus sensibles ont affecté des Services Financiers (-2,25%) ; la Distribution (-2,33%) ; des Bâtiment et matériaux de Construction (-1,49%) ; des Banques (-1,31%) et des Industries (-1,29%).

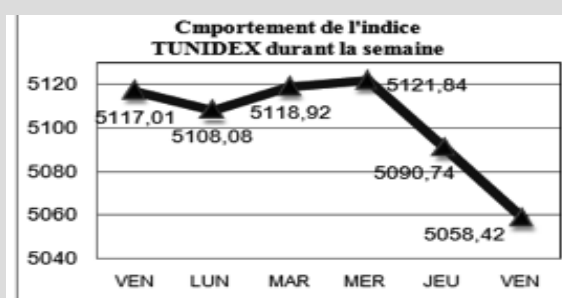
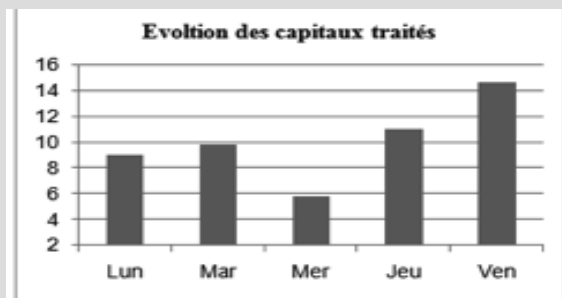
La faible prestation au niveau de la tendance s'est effectuée dans un marché marqué par un léger ralentissement du rythme des affaires. Le volume des affaires de la Cote s'est établi à 50,2 MD (contre 77 MD) dont 43 MD sur le Central et 7,2 MD sur le marché des blocs suite à la réalisation de trois transactions de bloc sur SFBT (105.283 titres au prix unitaire de 17,100 dinars) ; TUNISIE LEASING (20.000 titres au prix unitaire de 25,500 dinars) et ATTIJARI LEASING (100.000 titres au prix unitaire de 42,580 dinars).

Cette dernière s'est aussi illustrée avec un dynamisme remarquable (8,2 MD) sur le Central.

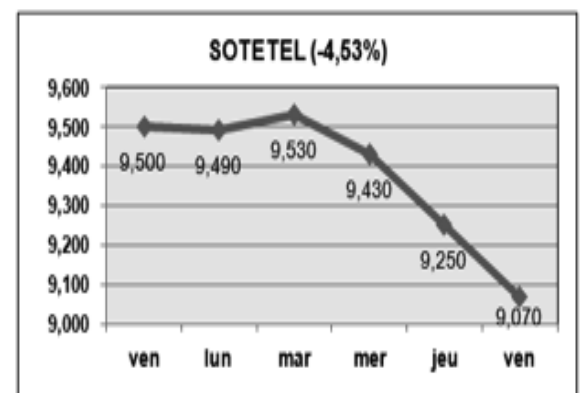
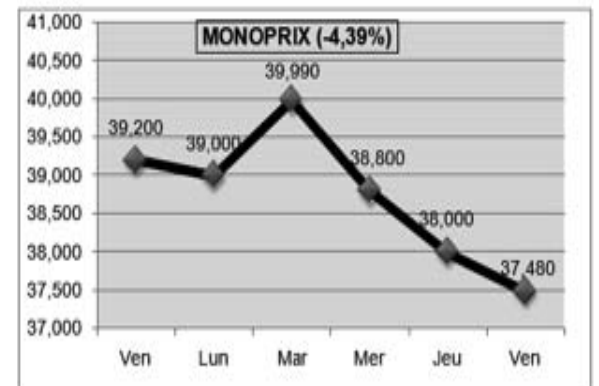
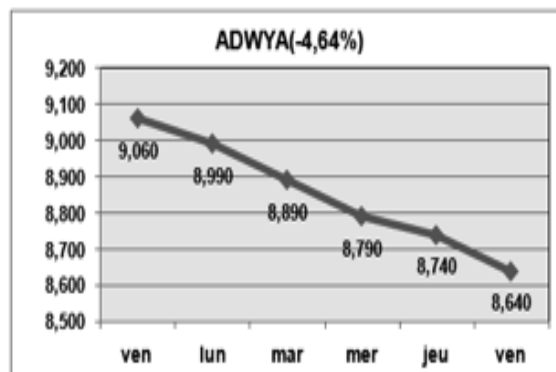
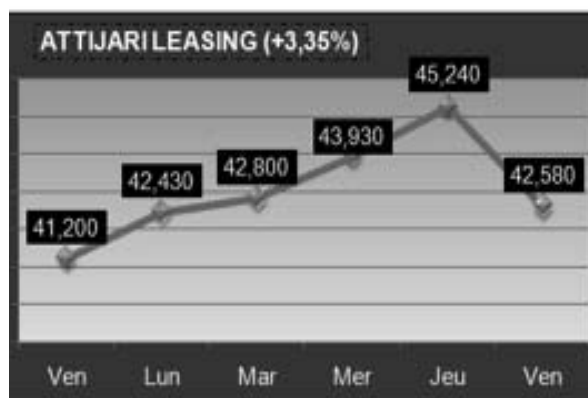
Ainsi, à elle seule, ATTIJARI LEASING a généré 12,5 MD, soit pratiquement 25% de l'activité hebdomadaire de la Cote. Pour le reste des supports de la Cote, l'attention s'est principalement portée sur SFBT (4,1 MD, soit 8,2% du marché) ; MONOPRIX (2,9 MD, soit 5,8% du marché) ; SOMOCER (2,4 MD, soit 4,7% du marché) ; ASSURANCES SALIM (2,1 MD, soit 4,1% du marché) ; ENNAKL (1,8 MD, soit 3,6% du marché) et SOPAT (1,7 MD, soit 3,4% du marché).

Coté tendance, les contre performances les plus sensibles ont affecté les titres ADWYA -4,64% à 8,640 dinars ; SOTETEL -4,53% à 9,070 dinars ; MONOPRIX -4,39% à 37,480 dinars ; UBCI -4,08% à 47 dinars ; SIMPAR -3,80% à 76 dinars ; STB -3,24% à 9,850 dinars ; ENNAKL -3,24% à 11,660 dinars ; BIAT -2,81% à 72,700 dinars et AMEN BANK -2,75% à 80,720 dinars.

En revanche, les meilleures performances hebdomadaires ont profité aux titres ALKIMIA +12,86% à 31,500 dinars ; HEXABYTE +3,79% à 8,220 dinars ; ATTIJARI LEASING +3,35% à 42,580 dinars ; SALIM +2,92% à 30 dinars ; SPDIT +2,86% à 7,200 dinars et CIL +2,20% à 11,600 dinars.



RECAP HEBDOMADAIRE		
	SEMPASSEE	SEMPRECED.
Tunindex	5 058,42 points	5 117,01 points
VAR/Semaine	-1,15%	-0,14%
VAR/ dep. 1er janv. 2012	+7,12%	+8,36%
Tunindex 20	1986,82 points	2 020,02 points
VAR/Semaine	-1,35%	-0,29%
VAR/ dep. 1er janv. 2012	+5,7722%	+7,22%
CAPITAUX TRAITES (semaine)	50,2 MD	76,8 MD
VALEURS EN HAUSSE	19	27
VALEURS EN BAISSSE	35	32



LES + FORTES HAUSSES				LES + FORTES BAISSSES				LES TITRES LES + ACTIFS			
Valeur	cours	var. %	vol. (MD)	Valeur	cours	var. %	vol. (MD)	Valeur	cours	var. %	vol. (MD)
ALKIMIA	31,500	12,86%	0,012	ADWYA	8,640	-4,64%	1,308	ATTI LEASING	42,580	3,35%	12,470
HEXABYTE	8,220	3,79%	0,101	SOTETEL	9,070	-4,53%	0,893	SFBT	18,090	-0,60%	4,097
ATTI LEASING	42,580	3,35%	12,470	MONOPRIX	37,480	-4,39%	2,917	MONOPRIX	37,480	-4,39%	2,917
AIR LIQUIDE	388,000	2,92%	0,063	UBCI	47,000	-4,08%	0,288	SOMOCER	2,950	-2,32%	2,364
ASS. SALIM	30,000	2,92%	2,052	SIMPAR	76,000	-3,80%	0,076	ASS. SALIM	30,000	2,92%	2,052

Nouveau contrat de liquidité sur les actions AMEN BANK

Le contrat de liquidité des actions AMEN BANK signé par les initiateurs dudit contrat et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST est arrivé à échéance le 20-04-2012.

A rappeler que ce contrat de liquidité d'AMEN BANK, entré en vigueur le 20-04-2011, était composé de 41 807 actions et de 500 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 20-04-2012, ce contrat était composé de 14 092 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 3 123 725,463 dinars de liquidité.

Il faut signaler que les principaux actionnaires d'AMEN BANK ont mis en œuvre à compter du 14-05-2012 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 22 201 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 2 274 821,725 dinars de liquidité



Clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2012-1»

Les souscriptions à l'emprunt obligataire « ATTIJARI LEASING 2012-1 », ouvertes au public le 16 avril 2012, ont été clôturées le 17 mai 2012.

Rappelons que le montant nominal dudit emprunt est fixé à 30 MD divisé en 300 mille obligations de nominal 100 dinars chacune.

Les obligations du présent emprunt ont été émises pour une période totale de 5 ans et offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

*Taux variable : TMM+1,25% brut l'an;

*Taux fixe : de 6,15%

ASSAD : dividendes 12 juin ; Augmentation de capital approuvée

L'accumulateur tunisien ASSAD a tenu jeudi passé ses Assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'AGO a décidé la distribution à partir du 12 juin 2012 d'un dividende par action de 380 millimes contre 370 millimes servis au titre de l'exercice précédent.

Pour sa part, l'AGE a approuvé le projet de l'augmentation du capital social de 0,5 MD par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites à raison d'1 action nouvelle gratuite pour 23 actions anciennes. Les nouvelles actions gratuites porteront jouissance à partir du 1er janvier 2012.

L'augmentation de capital sera réalisée dès l'accomplissement des formalités administratives.

Rappelons que les indicateurs d'activité relatifs au per trimestre 2012 de la société ASSAD ont fait ressortir une hausse du chiffre d'affaires de 7,6% grâce essentiellement à la progression de la demande sur le marché local (+46,5% des ventes locales).

Pendant, les ventes sur le marché export ont diminué de 7,7%.

Par ailleurs, les investissements ont augmenté 680% par rapport au 1er trimestre 2011 et ce suite à l'achat d'un lot de terrain dans la zone industrielle de Bouargoub qui servira pour les futurs extensions, ainsi que l'acquisition d'une nouvelle ligne d'assemblage de batteries qui permettra d'augmenter la capacité de production de la société.



Amen Bank : Franchissement de seuil à la baisse

La société MENINX HOLDING, qui détenait directement et de concert 1 063 561 actions représentant 10.63% du capital d'AMEN BANK, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil des 10% du capital de la banque. Ce franchissement de seuil a eu lieu le 15 mai 2012, suite à la cession de 124 000 actions, représentant 1.24% du capital.

Le CMF accorde son visa au prospectus d'émission d'un nouveau Fonds d'amorçage

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 17 mai 2012 au prospectus d'émission du Fonds d'amorçage CAPITALease Seed Fund.

Ce Fonds d'amorçage, Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) et United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna) et régi par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005, a été agréé le 25 novembre 2011.

Le Montant initial dudit Fonds d'amorçage est de 1 MD divisé en 10 000 parts de 100 dinars chacune.

La tâche de dépositaire a été confiée à la BIAT alors que les tâches de gestionnaire et de Distributeur ont été confiées à United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna).

A noter que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de CAPITALease Seed Fund a eu lieu depuis hier 28 mai 2012

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV : Paiement de dividendes

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 mai 2012, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV a procédé depuis hier 28 mai au règlement des dividendes au titre de l'exercice 2011 et ce, à raison de 3,325 dinars par action.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques ou morales, a été mis en paiement aux guichets de la BTK et de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 28 mai 2012. La solde - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

ronnement incertain dans les pays du Sud, les Italiens sont plus enclins cette année à vouloir décider de leur destination à la dernière minute (41% contre 31% en 2011). Roberto Corbella, président de l'association des tour-opérateurs italiens Astoi, avoue une lenteur du flux de réservations, en baisse de 10% sur un an à fin mai en raison dit-il de l'incertitude générale, de la crise, de l'augmentation des impôts en Italie. Les gens sont très prudents et si la crise ne s'atténue pas, nous enregistrerons une diminution" pouvant atteindre 5 à 10% sur l'ensemble de la saison estivale, prédit-il. Amel Hachani représentante de l'ONTT Paris compare toujours les vacances d'été de

dernière minute, aux soldes d'été. « C'est avec cette logique et cette technique de vente que les voyageurs les mieux armés sur internet, avec un benchmarking et une offre commerciale "Atractive" (mais non bradée), que l'engouement des vacanciers Français devient une évidence. On achète 2 semaines au lieu d'une, on rajoute des excursions, puisque 2 semaines à l'hôtel, ça sera trop ennuyeux. Les ventes de dernière minute se multiplient depuis l'avènement du 11 Septembre 2001 et surtout avec ces crises qui ont impacté le pouvoir d'achat et ont poussé le consommateur à faire du prix son unique motivation, d'où le recours durant cette dernière décennie au

Last Minute. Autre facteur à signaler, c'est la diversité des destinations et les choix multiples qui sont proposés aux vacanciers Français, vu la concurrence en bassin méditerranéen, poussent le consommateur à se rassurer quant à la disponibilité de l'offre et du choix en " Dernière Minute " »

Le printemps arabe a affecté le comportement des Européens.

Ainsi, l'Europe reste la destination la plus souvent évoquée, les Français, de plus en plus sensibles au budget-vacances et aux risques d'attentats ont tendance à privilégier le tourisme national, tout comme les Belges et les Autrichiens, historiquement les

plus disposés à sortir de leur pays, mais qui se sédentarisent cette année au détriment de l'Europe du Sud. Les derniers événements au Maghreb et au Moyen-Orient (MENA) paraissent affecter de manière variable le comportement des Européens. Pour ceux qui se sont déjà rendus dans ces régions ou ayant l'intention d'y aller (35% des Européens), on observe des opinions assez partagées : moins d'un tiers (31%) a l'intention de se rendre au MENA pour les vacances d'été, compte tenu des événements récents. Et si les deux tiers ne pensent pas aller dans ces pays, seule la moitié d'entre eux met en avant les événements en cours.

L'avis de l'hôtelier **Un éclair dans la grisaille**

Mehdi Alani :

« Pour la saison 2012, nous remarquons que la Tunisie est la seule destination du bassin méditerranéen à progresser par rapport à 2011 »



-L'avantage de l'early-booking est qu'il nous permet de connaître la tendance pour la saison -Il est donc impératif à la Tunisie d'être à jour en termes de e-commerce.

Les Européens qui ont l'intention de partir en vacances cet été montrent une préférence légèrement plus forte pour les « courts » séjours. Est-ce que cela profite pour la destination Tunisie ?

Les courts séjours devraient être le point fort de la Tunisie, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Bien que proche par la distance, elle est pénalisée par les tarifs des vols secs (faute d'open sky). Les nombreux TO proposent la Tunisie pour des séjours de 7 nuits (ou plus). Ceci étant dit, la proximité de la Tunisie et son infrastructure avantagent les voyages courts séjour. La majorité des touristes apprécient le fait de ne pas perdre beaucoup de temps dans le transport. Les courts séjours sont rarement pris en haute saison, leurs vocations sont plus culturelles que balnéaires. Nous remarquons que le taux d'occupation des hôtels en Tunisie (hors Tunis) est sensiblement bas 8 mois sur 12 et à l'inverse les mois de juin, juillet, août et septembre. Pour résumer, les voyages moins de 7 nuits ne profitent pas à la Tunisie.

Les Français sont ainsi plus nombreux à vouloir partir en vacances cet été, en hausse de 2 points à 70% alors qu'en Europe, les intentions de départ sont en chute libre de 8 points à 58%. Derrière la France, c'est l'hécatombe : -15 points pour les Italiens, -14 points pour les Espagnols, -10 points pour les Britanniques, -5 pour les Allemands...

Qu'en pensez-vous ?

Je pense qu'en période de crise économique, le secteur du loisir est le premier à souffrir. Des pays comme l'Espagne, ou l'Italie souffrent pleinement de cette crise. Cependant, La Tunisie est souvent attractive et compétitive par ses prix, les hôtels assurant des prestations de qualité et ayant une

bonne e-réputation peuvent aisément attirer cette clientèle qui partirait mais pas à importe quel prix. Pour concurrencer les destinations phares il faudra améliorer les prestations hôtelières mais surtout le produit dans son ensemble (environnement, diversification, gastronomie, artisanat, culture...). Pour la saison 2012, nous remarquons que La Tunisie est la seule destination du bassin méditerranéen à progresser par rapport à 2011. Elle progresse en nuitée mais toujours pas en revenu ! Mais il faut relativiser tous ces chiffres. Seuls 2% des français visitent la Tunisie (Notre 1er pays émetteur en 2010 avec 1,4 million d'entrée de Français)

Les Européens conservent une certaine autonomie dans l'organisation de leurs vacances puisque 71% déclarent qu'ils commenceront à préparer leurs vacances à l'avance contre 27% qu'ils décideront à la dernière minute. Ceci contribuera-t-il à améliorer les réservations pour cet été ?

Cette pratique est totalement liée à la mentalité. Plus on est au sud moins on programme à l'avance, aujourd'hui la destination propose des promotions en early-booking tout comme en last-minute. L'avantage de l'early-booking est qu'il nous permet de connaître la tendance pour la saison. La majorité des promo-

tions early-booking se termine le 31 mars, ce qui signifie que les voyageurs de pâques qui décideraient de voyager en last-minute (admettons une décision mi mars) bénéficie de la promotion early-booking ! Le point le plus important à tirer de la conclusion de cette étude est que 71% des européens conservent une certaine autonomie. Cette autonomie est en progression constante depuis de nombreuses années. L'accès à l'information via internet contribue pleinement à l'autonomie du voyageur. Il est donc impératif à la Tunisie d'être à jour en termes de e-commerce.

Le repos reste recherché pour la majorité des Européens. En effet, les vacances idéales sont avanttout des vacances tranquilles et reposantes. 61% font du «repos» leur principale

source de désir pour ces vacances d'été avant d'être des vacances de « découverte » (36%) Qu'en pensez-vous ?

Cela est tout à fait habituel pour les vacances d'été, c'est par ailleurs la raison pour laquelle on fait le plein chaque été. Je pense que cela n'empêche pas l'autre, bien que la majorité des touristes en été ne pense qu'au repos (entendez par là, plage et farniente) il est indispensable d'avoir des infrastructures de loisirs riches et variés. Repos ne signifie pas s'enfermer durant 7 nuitées dans un hôtel All Inclusive, il est très important que l'environnement soit irréprochable (propreté des villes, choix de shopping, qualité de l'artisanat, restauration de qualité...) c'est précisément sur ces points que les nombreux efforts restent à faire.



Les Européens partiront moins nombreux en vacances cet été

* La destination Tunisie s'en ressortira doublement



* 3 européens sur 5 partiront cet été en vacances

* Les Français plus nombreux à partir cet été, tendance unique en Europe

* Italiens et Espagnols plus prudents

Le vacancier européen reste fidèle à ses habitudes, même en temps de crise. Cependant selon le baromètre Ipsos -Europe Assistance publié le 24 mai en 2012, les intentions de départ des Européens enregistrent des records à la baisse : la diminution significative des départs multiples n'est pas compensée par les départs uniques. Cette année, moins de 3 Européens sur 5 ont l'intention de partir au moins une fois en vacances cet été (entre juin et septembre inclus). Les effets de la crise se font « enfin » fait ressentir sur les intentions de départ. Si les Européens sont tous impactés, ce changement de comportement est plus marqué dans les pays où la situation économique et sociale est plus incertaine : c'est notamment le cas des Italiens (63% d'intention de départ contre 78% l'an dernier, soit 15 points de moins), des Espagnols (51% contre 65%) et des Britanniques (51% contre 61%). Les Français sont plus nombreux à partir cet été font donc figure d'exception en Europe.

Réduction des dépenses liées aux

vacances

Selon le baromètre Ipsos, près d'1 Européen sur 7 (13%) cite les vacances comme étant un poste budgétaire sur lequel ils font déjà ou ont l'intention de faire des économies. Les vacances sont moins impactées que l'habillement, qui arrive en tête des citations des Européens (17%) mais tout autant que les dépenses en jeux, produits technologiques ou culturels (14%). Mais la réduction des dépenses liées aux vacances touche également les Européens. La proportion de ceux qui veulent limiter ce poste budgétaire est plus forte pour les Espagnols et les Italiens (respectivement 20% et 17%) tandis que pour les Allemands, elle reste plus marginale (8%). Pour les Britanniques en revanche, les vacances sont le premier poste à subir (aujourd'hui ou à l'avenir) des arbitrages (14%) devant l'habillement (12%) et les dépenses de transport (10%). Ceux qui partent consacreront aux vacances un budget moyen de 2.125 euros, stable par rapport à 2011. Cette stabilité masque toutefois des disparités importantes

entre les pays, avec une progression sensible du budget moyen en Allemagne (+10%) et des baisses importantes en Belgique (-8%) et surtout en Italie (-25%).

Une préférence pour les courts séjours

Selon le baromètre Ipsos, les Européens qui ont l'intention de partir en vacances cet été montrent une préférence légèrement plus forte pour les « courts » séjours (une semaine et moins) : 37% (+2 points) pensent partir une semaine et moins. Ainsi, l'écart avec les intentions de « moyens » séjours (deux semaines) est donc nul cette année puisque 37% des Européens pensent partir deux semaines. On retrouve des niveaux similaires à l'avant crise (2007) où 39% des Européens pensaient partir pour deux semaines et 38% pour un séjour d'une semaine et moins. Cette tendance est présente dans l'ensemble des pays mais surtout en Belgique, en France et au Royaume-Uni. En effet, une plus forte proportion de Belges se dit prête à opter pour des «

courts » séjours - 32% (+9 points) pensent partir une semaine ou moins - au détriment des longs séjours (18%, -10 points). Les Français et les Britanniques font quant à eux plus le choix de séjours d'une semaine au détriment de séjours de deux semaines : 24% (contre 20% en 2011) des Français et 32% (contre 26% en 2011) des Britanniques partiront une semaine alors qu'ils sont respectivement 29% (-8 points).

L'avantage de l'early-booking mais aussi du last minute

Selon Ipsos les Européens conservent une certaine autonomie dans l'organisation de leurs vacances puisque 71% (stable) déclarent qu'ils commenceront à préparer leurs vacances à l'avance contre 27% qu'ils décideront à la dernière minute. Une proportion plus importante de Britanniques anticipe sur leur organisation cette année (75%, +6 points) toutefois les Allemands restent en tête du classement : 81% d'entre eux préfèrent anticiper sur l'organisation de leurs vacances d'été. En revanche, au vu d'un envi-

2. La lenteur de la "vitesse de jeu" empêche le voyageur golfeur de jouir de son expérience quel que soit son niveau handicap. Tous les golfs doivent viser une durée de 4 à maximum 5 heures, même les jours les plus occupés. Ceci a également pour résultat d'augmenter la capacité des golfs existants. La Tunisie pourrait donc largement améliorer les terrains de golfs existants. En moyenne un golfeur européen joue 5 parties et visite 4 parcours différents pendant un séjour typique de golf. Pour juger de la qualité d'une « destination golfique » nous devons prendre en considération le nombre, la diversité et l'emplacement des installations golfiques. Seulement 10% des golfeurs considèrent changer d'hôtels pendant leurs vacances de golf. « La destination golfique » ne représente donc pas le pays entier mais la région accessible depuis l'hôtel où le golfeur a choisi de séjourner.

Actuellement il y a 10 terrains de golf en Tunisie. Ces terrains ont ceci de particulier qu'ils possèdent TOUS au moins 18 trous (2 d'entre eux possèdent 36 trous).

Ceci est bien pour le touriste golfeur. Situés dans plusieurs régions et construits sur des terrains différents, les golfs de Tunisie sont assez divers. Ce qui manque à la Tunisie c'est la concentration de terrains de golf de 18 trous de bonne qualité et accessibles depuis les principaux hôtels.

Il est à signaler le manque de diversité des hôtels, avec un nombre élevé d'hôtels à bas prix, des visiteurs bas de gamme avec une prédominance d'hôtels faisant du mauvais « tout inclus ».

Dans l'ensemble, la Tunisie est très compétitive au niveau des tarifs et présente un bon rapport qualité-prix. En effet, nos prestataires nous ont indiqué que les hôtels, les golfs et les agences de transport représentent tous un très bon rapport-qualité. Cela dit, en raison de la cherté des billets d'avion, les forfaits golfiques sont moins compétitifs que ceux proposés par

les pays concurrents.

La Tunisie perd ainsi des parts de marché. Les prix élevés pratiqués sur les vols réguliers à destination de Tunis contrastent grandement avec l'image générale que possède la Tunisie : celle d'une destination de masse présentant un bon rapport qualité-prix.

Afin de changer cette image de destination de masse, la Tunisie se doit d'organiser des événements golfiques internationaux de premier choix : tournois internationaux amateurs et professionnels, semaines golf & gastronomie, golf & culture, etc...

Quels que soient les atouts d'une destination en matière de qualité, d'accès et de prix, nous rappelons l'importance primordiale d'un programme promotionnel coordonné et concerté. Les prestataires s'accordent pour dire qu'il y a eu peu d'efforts promotionnels visant à mettre en exergue les atouts uniques de la Tunisie en tant que destination golfique, même si les brochures générales de la Tunisie comprennent souvent des supports promotionnels ayant trait au golf. Par ailleurs, les photographies publiées sont d'autant plus insuffisantes qu'elles sont souvent de basse qualité. La promotion concertée de la Tunisie en tant que destination golfique de qualité passe par la mise en place d'une stratégie coordonnée par l'Office de Tourisme. Côté positif, l'ONTT a déjà entrepris une démarche de marketing conjointe («co-marketing») consistant à contribuer financièrement aux efforts promotionnels des TOs qui augmentent de 15% à 20% leurs ventes sur la Tunisie. Autre côté positif, le rapprochement secteur privé et secteur public opéré en 2010 commence à porter ses fruits : un diagnostic général (outil de promotion, gestion managériale et gestion de la maintenance) a été effectué en 2010 en collaboration avec IAGTO ; la participation de la

Tunisie à l'IGTM présentant une image cohérente et professionnelle des différents intervenants : ONTT, Hôtels, Parcours de golf, Agents de voyage (expérience qui a été dupliquée sur les autres salons spécialisés golf en Europe : Paris, KLM Open, Scandinavian Open, Stuttgart/Cologne etc...); l'organisation du Média Trip avec l'EGTMA lors duquel 25 journalistes (16 nationalités représentées!) spécialisés ont découvert/re-visités les régions d'El Kantaoui, Hammamet et Tunis ; le reportage photographique de huit parcours par un photographe spécialisé golf de nationalité anglaise...qui permettra à la Tunisie golfique de présenter sa nouvelle identité visuelle pour les prochaines années à venir.

Le golf est considéré comme un sport élitiste. Que faites-vous pour démocratiser ce sport et permettre son accessibilité ?

Au niveau des Clubs, beaucoup de mesures incitatives (tarification adaptée, journées porte ouverte, facilité d'accès aux jeunes etc...) ont été mise en place. Le développement de ce sport est la responsabilité première de la Fédération Tunisienne de Golf...la question doit-elle lui être posée ?

Quelle stratégie adopter pour booster ce créneau ?

Dans le monde d'aujourd'hui, il est inévitable que l'entreprise golf doit utiliser les caractéristiques et avantages de l'Internet, en termes de ventes en ligne et de marketing. La création d'alliances avec des hôtels, voyagistes, et d'autres industries parties prenantes est également très importante pour assurer une pérennité opérationnelle des différents parcours de golf. L'ajustement dans les stratégies de prix est nécessaire. La réactivité des exploitants dans leur gestion quotidienne face à l'évolution des tendances de la

Afin de changer cette image de destination de masse, la Tunisie se doit d'organiser des événements golfiques internationaux de premier choix : tournois internationaux amateurs et professionnels, semaines golf & gastronomie, golf & culture, etc...

demande est cruciale. La restructuration de gestion et/ou l'externalisation de certaines prestations, voir même, de certaines installations devra être considérée. La plupart des variations entre les marchés et destinations sont sans aucun doute dues à la fluctuation des taux de change, l'action du gouvernement et les changements réels des accès aériens à l'international. Parallèlement, la libéralisation de notre économie en matière de développement de nouveaux parcours de golf, de développement de projets résidentiels touristiques, d'accès à la propriété pour les étrangers (à l'instar de ce qu'à fait le Maroc!), d'ouverture de l'investissement à de grands groupes internationaux, de renforcement du partenariat secteur privé secteur public, de diminution des taxes douanières sur les équipements sur les pièces de rechange du matériel d'entretien, sur les articles de jeux (balles, gants, clubs de golfs, etc...), de financement/sponsorisation de tournois internationaux de grande envergure avec une pérennité assurée sur plusieurs années,sont à mettre à exécution 'hier' car aujourd'hui, nous sommes déjà dépassées par de nombreuses destinations golfiques concurrentes.

Riadh Ben Ismail, directeur du golf El Kantaoui

« L'aérien est l'un des maillons faibles de notre tourisme golfique »

Que cherche le golfeur d'aujourd'hui ?

Le golfeur cherche des destinations à plusieurs parcours de qualité, concentrées au même endroit ou à proximité les uns des autres avec un rapport qualité prix intéressant.

A titre d'exemple, la région de Belek (Antalya) en Turquie au bout de quelques années a su séduire cette clientèle par la

construction de 14 parcours de golf (et quatre autres en construction) d'une qualité et d'un design exceptionnel, dessinés par les meilleurs architectes du monde. Il en est de même pour Marrakech au Maroc qui affiche complet toute l'année. En Tunisie l'infrastructure actuelle répond partiellement aux besoins. Nos parcours ne répondent pas tous aux exigences et souhaits de cette clientèle. La pauvreté de

l'offre ne fait qu'aggraver la situation et ne créer pas la concurrence nécessaire pour rehausser la qualité des parcours de golf. Le para touristique répond mal aux attentes des golfeurs et l'environnement naturel et humain est souvent défaillant.

Est-ce que les marchés golfiques sont bien desservis par l'aérien ?

L'aérien est l'un des maillons faibles de notre tourisme golfique, les marchés émetteurs sont mal desservis et la majorité des tours opérateurs ont de la peine à programmer la destination par manque de programmation.

La Tunisie est-elle une destination golfique ? Comment la promouvoir ?

Soyons modestes, nous ne pouvons parler de destination golfique avec neuf golfs éparpillés sur tout le territoire. La promotion de cette discipline s'avère difficile, et coûteuse pour un nombre aussi peu de parcours, d'où la nécessité d'une meilleure coordination entre l'administration et les golfs. Pour rendre cette promotion plus simple, efficace, ciblée et moins onéreuse, il faut multiplier les pôles Golfiques à l'instar de la Turquie et du Maroc.

Quelle stratégie adopter pour booster ce créneau ?

Le golf est un sport qui se démocratise petit à petit d'ailleurs comme le tennis il y'a quelques années mais pour le rendre plus accessible il faudra organiser des journées ouvertes, des tournois d'envergure et des stages gratuits de découverte, sensibiliser les associations de tous types et genres, lancer le golf à l'école et à l'université, créer des associations golfique par golf, sensibiliser les grandes entreprises quel que soient les secteurs à sponsoriser des tournois et détaxer les équipements et le matériel du jeu pour le rendre plus accessible à tous.

Soyons modestes, nous ne pouvons parler de destination golfique avec neuf golfs éparpillés sur tout le territoire. La promotion de cette discipline s'avère difficile, et coûteuse...



On table sur 50 à 65000 golfeurs sur nos 10 parcours

Loin des clichés, le golf est aujourd'hui une tendance et l'année 2012 nous l'a prouvé avec l'entrée de ce sport aux Jeux Olympiques ! 50 à 65 mille golfeurs sillonnent nos dix parcours chaque année. Toutefois, ce créneau tarde à décoller faute d'infrastructure suffisante et de manque d'aérien et de marketing. Pourtant, la Tunisie a tous les atouts pour attirer cette clientèle à pouvoir d'achat élevé et gommer toute notion de saisonnalité pour imposer la destination à l'année. Le golf demeure comme l'ont souligné les professionnels un levier important pour tirer vers le haut la qualité de notre clientèle.



Assaad Zmerli, directeur général du golf Yasmine Valley Hammamet

« Ce qui nous manque c'est la concentration de terrains de golfs de 18 trous de bonne qualité »



L'infrastructure actuelle répond-elle aux besoins des golfeurs ?

Je souhaite développer l'importance de disposer de plusieurs golfs «Export Ready» au même endroit (. «Export Ready» signifie un golf correspondant aux attentes des visiteurs golfeurs internationaux, c'est-à-dire un golf qui répond aux critères suivants: 18 trous au minimum, bonne qualité, ouvert aux visiteurs, tarifs raisonnables). Le graphique ci-contre indique le pourcentage de golfeurs réguliers européens qui seraient prêts à considérer une destination golfique disposant de 1, 2, 3 ou 5 golfs situés à 25 minutes de route maximum de leur hôtel. Parmi les golfeurs réguliers intéressés par le golf en Tunisie: seuls 15% considéreraient les stations de Tabarka, Tozeur ou Djerba et ce parce que celles-ci ne comptent qu'un seul parcours de golf chacune; 25% considéreraient Tunis; environ 50% seraient tentés par Hammamet ou Monastir (les golfs Citrus et El Kantaoui comptent 36 trous chacun mais les golfeurs aiment souvent jouer des golfs distincts les uns des autres). Pour le moment il n'existe aucune station en Tunisie qui possède 5 golfs distincts, «Export Ready» et situés à maximum 25 minutes de route maximum de ses hôtels. Il est également à noter que seuls 10% des golfeurs intéressés par le golf en Tunisie considéreraient un circuit golfique comprenant deux ou plusieurs stations touristiques. En résumé et d'un point de vue quantitatif, l'infrastructure ne répond pas aux besoins des golfeurs européens. Maintenant qualitativement parlant, seuls les golfs (sur la base de 18 trous) qui génèrent un mini-

mum de 20 000sgreenfees peuvent espérer 'financer' leur qualité. Le compte est vite fait ! L'inconvénient structurel principal réside dans l'accès qu'il soit aérien ou routier et, par conséquent, isolement conjugué au manque de choix de plusieurs parcours sur une même station touristique est préjudiciable.

Comment évolue le marché du golf en Tunisie cette année ?

Pour 2012, on peut évoquer une mini-relance de l'activité pour les golfs sur les stations touristiques d'El Kantaoui et Hammamet uniquement. L'année de référence étant 2010, en nombre de greenfees, en 2011 nous avons réalisé -70% , en 2012, -37%. En terme de chiffre d'affaires, l'écart s'accroît car nous avons eu recours à de nombreuses offres promotionnelles pour dynamiser les différents marchés émetteurs. Cependant nous avons réussi à maintenir nos tarifs (sans augmentation depuis 2010), en contre partie, nous avons lancé des offres comme du 2=3, nous avons 'packagé' en ajoutant de l'added value' (greenfees à la journée, greenfee + voiturette de golf, etc...). En terme de nationalité, les scandinaves ont déserté la destination en 2011 et en 2012, soit plus de 30 000greenfees représentant près de 3 millions de dinars par année. En 2011, les allemands ont chuté de 55%, les français de 50%, les anglais de 40%.

Est-ce que l'aérien suit ?

Dans le tourisme de golf, l'offre dépasse la demande. Par conséquent, le golfeur se trouve face à un large choix de destina-

tions golfiques de rêve. Les golfeurs recherchent les destinations accessibles par vol direct. Notre position géographique est l'un de nos atouts principaux : à 2,5 heures de vol en moyenne des principales capitales européennes. Malgré cela, aujourd'hui en Tunisie, l'accès international est le problème majeur. Les TO de golf ont toujours recours à l'achat de billets d'avions charter principalement sur Monastir, et sporadiquement sur Enfidha car les vols directs réguliers sur Tunis sont très limités en terme de capacité, de fréquence avec des prix trop chers. A titre d'exemple la Tunisie perd deux grands marchés, au potentiel Oh Combien important : la Scandinavie et le Royaume-Uni (Ecosse, Irlande, Grande Bretagne, Pays de Galle). Pour le golfeur qui décide de venir par ses propres moyens, le prix actuel du billet d'avion est prohibitif comparé

aux autres destinations concurrentes : Espagne, Portugal, Maroc et Turquie. Avec l'ouverture du ciel, et la possibilité de prendre des vols 'low cost', le golfeur aura en premier lieu plus de choix au départ d'aéroports qui ne desservent pas la Tunisie; ensuite, il étudiera le moyen le plus économique d'accéder à notre destination. Il en résultera que le golfeur dépensera moins sur le billet d'avion et par conséquent aura plus de revenu disponible qu'il dépensera sur la destination.

Dernier point, à l'image du classement des hôtels, les parcours de golf ne pourraient-ils pas être hiérarchisés en fonction de leur qualité et de leurs services ?

Bien entendu. Un travail de fond a déjà été effectué pendant plusieurs mois par l'Inorpi en collaboration avec les professionnels du secteur en 2010...mais depuis la 'révolution'...plus de nouvelles ! Dossier à suivre.

La Tunisie, destination de golf. Comment peut-on promouvoir cette discipline à l'international ?

Les golfeurs, et par conséquent les TO de golf, doivent faire des comparaisons par rapport aux destinations concurrentes. Bien que les terrains de golf en Tunisie soient généralement bien conçus, leur maintenance est à ce jour moins compétitive que celle des pays concurrents.

1. La qualité de l'entretien des parcours de golfs existants est la clé pour que les TO soient en confiance dans la commercialisation de la destination.

Pour 2012, on peut évoquer une mini-relance de l'activité pour les golfs sur les stations touristiques d'El Kantaoui et Hammamet uniquement. L'année de référence étant 2010, en nombre de greenfees, en 2011 nous avons réalisé -70% , en 2012, -37%.

Une première en Afrique

Commercialisation de Contrats d'assurance des investissements à l'étranger

Au cours du séminaire « assurance des exportations : état des lieux et perspectives, organisé à Sfax en collaboration avec l'UTICA régionale, la PDG de la Compagnie tunisienne pour l'assurance du commerce extérieur (Cotunace), Souheila Chabchoub ainsi que les cadres de l'institution, Nebgha Driss, Taoufik Karkeni et Ezzedine Baazoug ont fait un tour d'horizon des différents services et autres « produits d'assurance visant à protéger les entreprises tunisiennes contre les risques de non paiement et d'interruption de marché d'origine commerciale ou non commerciale inhérents au commerce international. »



Au cours de la séance, outre les produits classiques, une communication s'est focalisée sur un nouveau service, encore inédit à l'échelle africaine, destiné à encourager l'implantation des investisseurs nationaux à l'étranger. Ezzedine Baazoug, auteur de l'intervention a précisé à ce propos que la Cotunace va au-delà de l'assurance des opérations d'exportation en assurant les contrats assurance investissement. L'initiative vise à faire bénéficier les exportateurs tunisiens des mêmes mécanismes d'assurances mis à la disposition de leurs concurrents dans les pays développés. Il s'agit de trois types d'assurance

Assurance Investissement à l'étranger

Ezzedine Baazoug affirme que ce type d'assurance couvre l'investisseur qui développe ses exportations à l'étranger, à travers des exportations sur place, contre les risques d'ordre politique qui peuvent survenir sous forme de confiscation, d'expropriation ou de nationalisation de ses biens par le pouvoir en place ainsi que sous forme de violence générée par des événements politiques, les révolutions et les émeutes. Tout comme aussi les autres éventuels risques pouvant compromettre la propriété de l'investisseur ou de l'exportateur à l'instar des non-transferts de devises ou le désaveu unilatéral de leurs engagements contractuels, de la part des autorités du pays hôte. Quant au taux d'indemnisation il pourrait atteindre les 90% du montant de l'investissement.

Assurance des lettres de crédit

export

Ce type d'assurance couvre les banques qui en sont les bénéficiaires directs puisque c'est la banque tunisienne qui confirme les lettres de crédit ouvertes par des banques étrangères correspondantes. Cela constitue ainsi une garantie pour l'exportateur du moment qu'il bénéficiera d'un paiement sûr, étant confirmé par une banque. D'autre part, étant donné que ce type d'assurance est de nature à garantir le remboursement par la Cotunace de la totalité de la créance vis-à-vis de la banque étrangère, les banques tunisiennes n'auront plus de raison à émettre des réserves ni d'avoir des soucis concernant la solvabilité de leurs homologues étrangères, en dépit du contexte mondial de crise économique précédée de la crise financière qui a secoué le monde des affaires. Ezzedine Baazoug a ajouté que l'indemnisation par la Cotunace, au profit de la banque peut s'élever à 90% et que la garantie est donnée sous forme de revolving, ce qui permet à la banque d'assurer l'ensemble des dites confirmations donc l'ensemble de ses relations avec les banques étrangères émettrices de lettres de crédit à travers un sous-traitant. La garantie de la Cotunace est donc à la fois souple et revolving.

Assurance caution

Pour réaliser un marché d'exportation, l'exportateur est tenu généralement de fournir des cautions de bonne fin. Il doit par conséquent assurer à bon terme la transition du marché. A titre d'exemple, il ne sera en mesure d'obtenir un acompte que s'il fournit la garantie de sa restitution. D'autre

part, des cautions peuvent être exigées par des douanes étrangères. Or l'octroi de ces cautions par les banques auxquelles s'adresse nécessairement l'exportateur n'est pas garanti, ce qui pourrait mettre en échec la réalisation de l'opération d'exportation. La clé du problème est à ce moment-là à rechercher du côté de la Cotunace qui peut intervenir auprès des banques pour garantir la solvabilité de l'exportateur et lui permettre d'obtenir les cautions nécessaires. La garantie, à hauteur maximale de 90%, porte sur l'ensemble de la caution, y compris le principal, les commissions et les intérêts conventionnels.

En conclusion, ce qu'il serait important de souligner, d'après l'auteur de la communication, c'est que l'institution procure à l'exportateur un dispositif complet de garanties, anté et post-expédition ainsi que la couverture de ses besoins en financement et en cautions.

Les garanties de la Cotunace présentent l'avantage, pour les banques, d'être diversifiées et meilleures que les garanties réelles ou les hypothèques que les PME ne sont d'ailleurs pas en mesure de fournir aux banques ce qui pourrait constituer un obstacle au financement des exportations. Grâce à la garantie de la Cotunace, il est possible aux exportateurs de se faire octroyer les crédits nécessaires, sachant qu'il s'agit d'une garantie plus avantageuse et plus liquide que la garantie réelle ou l'hypothèque et qu'elle est de nature à préserver la relation/client exportateur même en cas d'impayé.

“ Ce type d'assurance couvre l'investisseur qui développe ses exportations à l'étranger, à travers des exportations sur place, contre les risques d'ordre politique qui peuvent survenir sous forme de confiscation, d'expropriation ou de nationalisation de ses biens par le pouvoir en place ainsi que sous forme de violence générée par des événements politiques, des révolutions et des émeutes. ”

“ La Cotunace qui peut intervenir auprès des banques pour garantir la solvabilité de l'exportateur et lui permettre d'obtenir les cautions nécessaires. La garantie, à hauteur maximale de 90%, porte sur l'ensemble de la caution, y compris le principal, les commissions et les intérêts conventionnels. ”

La politique d'emploi : Le chômeur a lui aussi des devoirs



◇◇◇◇◇
Par Anis WAHABI
Expert Comptable

Le problème de l'emploi n'est pas propre à la Tunisie. Dans ces temps difficiles de points de vue économique, tous les pays de la planète souffrent structurellement du chômage.

Selon Anne Rodier de Le Monde, la crise économique incite aujourd'hui les gouvernements à fixer aux politiques de l'emploi un double objectif structurel et conjoncturel : contenir la hausse du chômage et réduire les dépenses publiques. Les politiques de l'emploi en Europe, quel que soit leur niveau de dépenses, privilégient tantôt les mesures dites passives, qui financent le maintien du revenu des chômeurs, tantôt les mesures dites actives, qui soutiennent le retour à l'emploi, par l'incitation ou la contrainte.

Certains pays, comme l'Allemagne, le Danemark et le Royaume-Uni, adoptent des politiques de l'emploi stricts. La tendance à l'activation des politiques de l'emploi consiste le plus souvent à conditionner l'indemnisation du chômage au respect d'obligations faites aux chômeurs. La typologie des politiques de l'emploi en Europe met en évidence les pays où les mesures « actives » de retour à l'emploi sont importantes.

Au Danemark, pays très interventionniste, dont les dépenses consacrées au marché du travail sont parmi les plus élevées, à 3 % du produit intérieur brut (PIB), plus du double de la moyenne des pays de l'OCDE, les exigences envers les chômeurs sont à la hauteur de la générosité des indemnités mais s'inscrivent dans une logique de sécurisation sur le marché de l'emploi.

Un demandeur d'emploi, après au plus tard neuf mois de chômage, a le devoir de s'« activer » : il doit se former pour renforcer ses compétences transversales, ou faire un stage en entreprise publique ou privée, ou accepter un emploi aidé et bien entendu poursuivre sa recherche d'emploi. A cette condition seulement, le demandeur d'emploi continue de percevoir son indemnisation.

Ces mesures dites « actives » ont un coût pour l'Etat danois. La moitié des dépenses de la politique de l'emploi y est consacrée, indique l'étude "Perspectives de l'emploi" de l'OCDE 2011. "540 millions d'euros ont ainsi été dépensés en 2008 avec un nombre de personnes activées de l'ordre de 40 000 au cours de la même année, 50 000 en 2009", précise sur son site Courrier du Danemark.

L'efficacité en termes de retour à l'emploi n'est pas clairement établie, mais le demandeur d'emploi est maintenu en activité. L'Etat limite

ainsi l'éloignement durable de l'emploi, avec l'objectif d'éviter une perte de cohésion sociale et de limiter le coût durable pour les finances publiques.

Au Royaume-Uni, pays peu interventionniste, qui dépense peu en politique de l'emploi - près de 0,5 % du PIB selon l'OCDE - les attentes à l'égard des chômeurs sont également fortes. La vérification de la recherche d'emploi qui existe dans quasiment tous les pays européens y est stricte. Les chômeurs doivent se présenter en personne toutes les deux semaines avec une liste d'employeurs contactés.

Contrairement au Danemark, l'approche y est plus punitive. Au bout de 13 semaines de chômage, tout chômeur doit accepter le poste qu'on lui propose, même très faiblement rémunéré, sous peine de perdre une partie de son indemnité chômage. Certaines exceptions d'ordre pratiques sont, toutefois prévues, par exemple si le trajet qui mène au travail proposé dure plus d'une heure, le chômeur peut le refuser sans prendre le risque de perdre son indemnisation.

Il est aussi utile de noter qu'en Angleterre, le minimum de rémunération, appelé le taux horaire minimum (National Minimum Wage, NMW) est fixé chaque année en octobre et varie selon l'âge du salarié :



adultes (à partir de 22 ans), employés âgés de 18 à 21 ans inclus (« developmental rate »), jeunes (moins de 18 ans, « youth rate »).

Au 1er octobre 2011, les NMW étaient de : 6,08 livres l'heure pour les adultes, 4,98 pour les 18-21 ans et 3,68 pour les mineurs.

L'Allemagne, qui a renforcé l'activation de sa politique de l'emploi depuis les réformes Hartz IV mises en œuvre de 2003 à 2005, dépense dans ce but plus de 2% de son PIB. Ces réformes ont été mises en place par le gouvernement Schröder.

L'activation de la politique de l'emploi

y est née d'une volonté d'améliorer l'appariement entre offres et demandes d'emploi. Les moyens : l'incitation à la formation, à la fondation d'entreprise ; la création des « mini-jobs » des emplois payés entre 400 et 800 euros (800 à 1600 dinars) par mois ; mais aussi l'obligation faite aux chômeurs d'accepter un poste, même en-dessous de leur qualification, et à un salaire inférieur aux conventions collectives, sous peine de voir réduire leur niveau d'indemnisation. L'Allemagne compte aujourd'hui 4,8 millions de personnes en mini-jobs et 265 000 personnes travaillant pour 1 euro de l'heure, dans des emplois équivalents aux contrats emploi-solidarité. Rappelons par la même occasion qu'il n'existe pas de Smig en Allemagne. Seuls, les employés de la fonction publique ont un salaire minimum obligatoire (1200€ environ) Une coiffeuse ou un serveur peut être rémunéré de 450€ à 700€ (taux plein) car, ils se font souvent le double en pourboires. Un employé d'usine est rémunéré de 1000€ à 1500€ selon le budget de l'employeur et sa capacité au travail. Toujours selon Rodier, l'efficacité des politiques de l'emploi a toujours fait l'objet de polémique, même en dehors des périodes de crise économique, et opposé les tenants de l'interventionnisme et ceux du laisser-faire du marché.



rbier



Spoliation des domaines de l'Etat

C'était assez simple auparavant. Pour s'approprier une terre, même si elle se révèle des domaines de l'Etat, il faut tout d'abord, commencer par le changement de sa vocation du domaine public vers le domaine privé. La cible la plus facile entre autres la plus visée était toute terre inscrite sur le patrimoine historique, connue souvent par sa grande valeur marchande, en l'occurrence la zone de Sidi Bousaid et Gammarth. Par la suite, ces terrains étaient vite aménagés et vendus à des prix dérisoire, au dinar symbolique surtout. Ils seraient ainsi revendus à des prix très élevés enregistrant ainsi une plus value de l'ordre de quelques millions de dinars.



Terres agricoles en danger !

Les terres agricoles représentent la partie la plus importante de la superficie du pays. On recense ainsi environ 100 000 km² de terres agricoles sur une superficie globale de 164 000 km². On cite en premier lieu, les domaines publics et privés de l'Etat qui occupent une superficie de 820 000 hectares. Ils sont gérés par le Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières. Les terres agricoles domaniales appartiennent au domaine privé de l'Etat. Elles représentent une superficie d'environ 500 00 hectares. Arrivent en deuxième lieu, les terres privées qui appartiennent à des particuliers qui exercent un plein droit de propriété. Elles occupent 4,7 millions d'hectares. Parmi ces terres, on distingue les terres immatriculées, les terres objets d'actes notariés et les terres objets de certificats de possession. Les terres collectives représentent la troisième catégorie des terres agricoles recensées en Tunisie. Elles occupent 3 M millions d'hectares, dont près de la moitié est consacrée aux parcours et 1,350 M d'hectares ont été attribués à titre de propriété privée. La quatrième catégorie concerne les terres habous, qui occupent aujourd'hui environ 100.000 hectares. Cette complexité a incité plusieurs particuliers à dénaturer terres agricoles. On procède ainsi à la construction sur des terres agricoles sans pour autant changer leurs vocations à des terres à usage commercial. Cela dépendrait, selon les spécialistes, du mode d'accès à la terre, de la structure de la propriété de la terre, ainsi que de son statut foncier. Compte tenu du phénomène du morcellement des terres agricoles, sous l'effet des partages successoraux et de la pression démographique, il est facile de construire sur une terre agricole, sans procéder à une autorisation spécifique. Ce phénomène touche aussi bien les zones irriguées que les zones sèches.

Systeme foncier

Le bou

**** Il en faudra pour éradiquer la spéculation et immatriculer toutes les terres, surtout agricoles, objet de convoitises moyennant un simple déclassement.***

**** Face à une loi ancienne, parfois incompréhensible et contradictoire, les juristes appellent à une révision du droit foncier.***

Le développement régional : un concept qui s'invite souvent dans les discours politiques, économiques et même sociaux. Concept qui demeure largement tributaire de la disponibilité des moyens financiers, outre la volonté politique, mais aussi d'autres facteurs qui ne manquent pas d'importance. Le droit foncier entre autres l'activité en fait parti. Cet Bien qu'il soit important dans le développement régional, cet aspect demeure handicapé par une loi caduque. Une loi qui nécessite une mise à jour, selon les experts en la matière. Une loi qui devrait servir le développement régional au lieu de causer des incompréhensions et contradictions.

Une loi incompréhensible

De prime abord, il convient de rappeler que la genèse de la politique foncière actuelle est due à trois étapes que le régime foncier a traversées durant les deux derniers siècles. L'activité foncière a en fait connu trois régimes. Le premier était applicable avant l'arrivée du protectorat (colonisation) français, lorsque l'activité foncière était régie par le droit musulman. Durant la colonisation, l'activité foncière a changé avec l'instauration des colons et le développement de la propriété privée avec l'instauration du fameux « titre bleu », pratique qui facilitait la spoliation des terres tunisiennes au profit des colons français. Cette pratique existe encore. Et le texte relatif au titre bleu est encore valable. D'autres textes de base régissant l'activité foncière remontent également à l'année 1985. Ils sont ainsi renforcés par d'autres textes en 1965 avec l'adoption du système foncier français. Le législateur tunisien avait attendu encore environ 30 années pour introduire des nouveautés en 1992. Depuis, le droit foncier a connu une période de stagnation. Les conséquences sont bel et bien connues.

La loi foncière n'avait qu'un seul objectif enfin presque ; faciliter la spoliation des domaines de l'Etat par la famille du président déchu. Ainsi, le pays connaît plusieurs situations assez complexes en matière de foncier. Cette complexité a largement handicapé le développement des régions internes du pays. Régions, connues pour l'existence des terres communes, dont la situation foncière demeure assez complexe à cause des l'ancienneté d'une loi qui date de deux siècles. Cette complexité a nuit ultérieurement, à l'investissement et au développement de l'activité économique dans ces régions, puisque les investisseurs trouvent des difficultés considérables dans l'acquisition des terrains.

Que faut-il faire alors ?

Les spécialistes en la matière trouvent énormément d'entraves pour résoudre la situation de ces terres. Certains juristes, affirment que la lecture ainsi que l'interprétation des lois du droit foncier n'est pas une tâche aisée. Plusieurs textes se contredisent, faisant du droit foncier tunisien, assez complexes. Ils précisent encore que ces lois étaient faites sur mesure et



surtout à la guise du pouvoir exécutif. Raison pour laquelle, les problèmes fonciers étaient souvent amplifiés et pas résolus. Dans la foulée, le ministère des domaines de l'Etat est souvent accusé de très mal gérer les dossiers fonciers. Auparavant, il est ainsi accusé de confondre le foncier et le politique. Le foncier est ainsi devenu un obstacle au développement de l'infrastructure des régions intérieures vue la complexité de leurs situations foncières qui résulte de l'ancienneté de la loi. D'ailleurs, le volume du contentieux immobilier l'atteste. Ce sont environ 100 000 dossiers traités annuellement par les tribunaux immobiliers en Tunisie. Mais, seuls 10% de l'ensemble de ces dossiers sont résolus. Les explications ne manquent pas. Face à la complexité des affaires foncières qui résultent de la complexité de la loi foncière, les tribunaux semblent incapables de gérer les contentieux immobiliers.

Nul ne peut ignorer ainsi que la mise à jour de la loi, entre autres la préparation d'un nouveau droit foncier est une obligation. Car, tout simplement la question foncière s'impose souvent dans le développement de l'infrastructure du pays. Elle s'impose automatiquement à chaque fois qu'on parle de nouvelles zones, touristiques et même agricoles. Le foncier participe aussi dans la planification des grands chantiers, les autoroutes en l'occurrence, et surtout les mégaprojets immobiliers. Tous les spécialistes s'accordent ainsi à dire que le pays nécessite une loi foncière plus claire, simple facile et surtout compréhensible. Les juristes et les spécialistes en matière de droit foncier exigent qu'ils soient consultés dans l'élaboration des nouvelles lois, pour éviter toutes dérives et surtout s'échapper à la confusion entre le politique, le social, le juridique et l'économique.

La querelle Hamadi Jebali/ Kamel Nabli tourne à la telenovela

L'éternel affrontement entre l'économie et la politique

L'objectif premier d'une banque centrale consiste à maîtriser l'inflation (l'article 33 de la banque centrale de Tunisie –BCT-) sous peine d'avoir des conséquences fâcheuses sur l'évolution des taux d'intérêt à long terme. D'où la nécessité de l'indépendance de l'institution à l'égard du pouvoir politique. En effet, cette indépendance est le signe que la banque ne changera pas d'objectifs en raison de pressions politiques. C'est l'une des caractéristiques fondamentales des banques centrales contemporaines. En clair, la crédibilité de la banque centrale d'une nation est mesurée par le degré de son indépendance par rapport au pouvoir politique, par la personnalité de son président mais aussi par la continuité de sa politique monétaire, par sa prudence dans sa prise des décisions et ses réactions face aux fluctuations conjoncturelles.

La problématique de cette contribution est d'examiner la controverse entre le Premier Ministre et le Gouverneur de la BCT à propos de l'indépendance de la banque centrale à l'égard du pouvoir politique. En réalité, cette querelle, aujourd'hui, renvoie à examiner une autre problématique centrale, à savoir : les conséquences économiques d'une variation du taux d'intérêt directeur de la BCT ?

Pour la suite de mon analyse, je me forcerai de montrer, en premier lieu que, si l'indépendance de l'institution est la condition sine qua none de sa crédibilité, il n'en demeure pas moins que, dans les faits, le consensus entre les autorités monétaires et le pouvoir politique en est le maître mot. En second lieu, je relativiserai le dogme de l'approche quantitative de la monnaie et j'exprimerai ainsi ma conception sur l'origine de l'inflation en Tunisie et la nécessité « politiquement » de baisser substantiellement le taux d'intérêt directeur.

De l'indispensable indépendance....

L'indépendance de la banque centrale est considérée, dans les milieux financiers, comme condition de sa crédibilité. D'ailleurs, c'est ce souci qui avait animé les dirigeants européens lors de la création de la banque centrale européenne (BCE). Leur choix a porté sur le modèle de la Bundesbank car l'Allemagne, après la Seconde Guerre mondiale, a connu une inflation plus modérée que ses partenaires européens en raison de l'organisation de sa banque centrale. La Bundesbank dispose d'une « indépendance opérationnelle » : Elle est libre dans sa conduite de la politique monétaire ; elle ne se réfère donc pas au gouvernement en exercice. La banque centrale allemande n'accorde son soutien à l'exécutif qu'à la condition que cela ne l'écarte pas de sa mission quant à la stabilité des prix.

La France, par exemple, était contrainte par cette évolution par sa ratification du traité de Maastricht en 1992. Elle a en effet

accordé à la Banque de France son indépendance, par la loi du 4 août 1993 : l'article 141-1 stipule clairement « Dans l'exercice des missions qu'elle accomplit à raison de sa participation au Système européen des banques centrales, la Banque de France, en la personne de son gouverneur, de ses sous-gouverneurs ou d'un autre membre du Conseil de la politique monétaire, ne peut ni solliciter ni accepter d'instruction du gouvernement ou de toute personne ». Le financement de l'Etat par le recours à la monnaie centrale (l'idée de financement par la « la planche à billets ») est clairement proscrit dans l'article 141-3 : « Il est interdit à la Banque de France d'autoriser des découverts ou d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public ou à tout autre organisme ou entreprises publiques ». Cet article a été ratifié suite à l'accord de Lisbonne de 2008 : on parle désormais de l'article 143.

Dès lors, une question s'impose : comment peut-on parler d'indépendance des autorités monétaires vis-à-vis du pouvoir politique si la nomination des dirigeants de la banque centrale est du ressort des autorités politiques ?

Dans le cas de la FED américaine les sept membres dirigeants sont désignés par le président américain et confirmés par le Sénat pour une durée de quatorze ans, durée supérieure à celle de n'importe quel autre mandat politique, c'est donc cette durée qui leur confère une certaine indépendance. Le président et le vice-président du Conseil des gouverneurs sont nommés pour une durée de quatre ans par le président des Etats-Unis. Dans la zone euros, les membres du directoire de la Banque centrale européenne sont désignés pour un mandat de 8 ans, non renouvelable, par le conseil des ministres des Finances de l'Union.

...A la nécessité du consensus

Peut-on affirmer pour autant que les autorités monétaires sont totalement indépendantes du pouvoir politique ? Dans les faits, les décisions, d'ordre structurel ou même conjoncturel, sont souvent prises d'un commun accord et après des intenses consultations. A en juger les exemples européens, le consensus est toujours le maître mot entre le



pouvoir politique et les autorités monétaires. Il en va évidemment de la crédibilité du pays et de celle de son institution fondamentale, à savoir la Banque Centrale.

Pour s'en convaincre, Jens Weidmann, Président actuel de la Bundesbank, n'était-il pas, avant sa nomination récente à la tête de cette institution, l'éminente grise de la chancellerie allemande pour la gestion de la crise économique en 2009 ? Et Jean-Claude Trichet, qui était Gouverneur de la banque de France avant d'être Président de la BCE, n'était-il pas conseiller auprès de Valéry Giscard d'Estaing en 1978 avant d'occuper en 1986 le poste de directeur de cabinet d'Edouard Balladur au Ministère des finances ?

Voilà qui m'amène à dire que la dernière querelle entre monsieur Hamadi Jebali, Premier Ministre et Mustapha Kamel Nabli, Gouverneur de la BCT était inutile et donc profondément regrettable !

L'approche quantitative de l'inflation est insuffisante.

Si l'indépendance de la banque centrale demeure à mes yeux un préalable à toute discussion, la baisse du taux d'intérêt directeur de la BCT de 0,5 point est aussi nécessaire car le geste est éminemment politique -ce n'est pas le temps des querelles-, malgré le risque des tensions inflationnistes !

Aujourd'hui d'après le site de la BCT le taux d'intérêt directeur est de 3,5% (celui de la FED est de 0% ; celui de la BCE est de 1%), notre taux d'inflation est de 5,7% ; l'année dernière à la même période, nous avions un taux d'inflation de 3,5% et un taux d'intérêt directeur de 4,5%. En douze mois l'indice des prix a crû donc de 2,2 points. Il y a certainement un lien entre ces deux proportions mais réduire l'origine de l'inflation uniquement à l'augmentation de la masse monétaire me semble très insuffisant, pour ne pas dire très réducteur. En effet, n'y a-t-il pas une réelle crise de l'offre qui s'explique fondamentalement par le scepticisme de nos entrepreneurs, vu l'insécurité régnante dans le pays et l'inertie du gouvernement en la matière ?

Mieux encore, ne faudrait-il pas, dans le cas de la Tunisie aujourd'hui, rechercher l'origine de l'inflation du côté des structures productives ? La parité du dinar aujourd'hui (1 dinar = 2 euros) n'explique-t-elle pas une partie de la hausse de l'indice des prix, dans la mesure où le facteur capital (la technologie, donc) est importée au prix fort ce qui se répercute directement sur les coûts de revient et donc sur le pouvoir d'achat des Tunisiens ? Peut-on continuer à faire l'autruche ? Pendant longtemps les autorités tunisiennes ont cherché, à tout prix et d'une manière irresponsable, l'amélioration de la compétitivité-prix de nos produits manufacturiers, indépendamment de la qualité et de l'innovation. Les dévaluations successives ont amputé le pouvoir d'achat des Tunisiens et ont fait de la Tunisie un grand village de vacances pour les Européens en quête d'une destination bon marché.

Il convient, en premier lieu, que le gouvernement éradique la question Salafiste pour rassurer les citoyens et les investisseurs. Le laxisme insupportable et révoltant du gouvernement sur cette question ne laisse rien de bon à présager à la fois sur le plan économique, politique et surtout social. En effet, les entreprises n'investissent que si elles anticipent une augmentation durable des débouchés : de là l'échec des politiques de relance en période de crise et d'anticipation pessimiste, comme celle que nous traversons. En second lieu, la baisse substantielle du taux d'intérêt directeur pourrait améliorer le rendement économique des capitaux engagés (Excédent Brut d'exploitation/capital fixe). A moyen et long terme, il faudrait revoir notre stratégie industrielle et notre politique d'instruction et de formation pour améliorer notre compétitivité par la qualité et l'innovation et éviter ainsi les dévaluations compétitives qui pourraient être désastreuses à moyen et long terme et au-delà d'un certain seuil. Hélas, c'est notre cas. Un héritage douloureux du régime déchu !



Les rapports des chancelleries étrangères en Tunisie sur le tourisme

Nous avons déjà parlé de quelques rapports émanant de représentations diplomatiques sur la situation sécuritaire prévalant en Tunisie lesquels mettent en garde leurs concitoyens touristes à prendre leurs précautions pour la destination Tunisie. Aujourd'hui et malheureusement pour notre Tourisme, les choses sont loin de pousser à l'optimisme et les conseils aux voyageurs Tunisie ne sont pas tellement encourageants. Bien que la partie sécuritaire publiée dans le site du ministère fédéral des Affaires Etrangères allemandes informant au quotidien leurs ressortissants sur la sécurité en Tunisie ne soient pas actuellement indisponibles (au moment où nous mettions sous presse, à titre d'appui nous avons relevé ce message : Server Error 404: Page Not Found), les conseils de l'Ambassade de France en Tunisie et de l'Ambassade Suisse conseillent leurs ressortissants à propos d'un séjour en Tunisie.

Ambassade de France en Tunisie : La Tunisie est relativement sûre, mais il faut prendre des précautions

Conseils aux voyageurs Tunisie Même si elle est relativement sûre, la Tunisie, plus particulièrement dans son contexte régional, n'est pas exempte du risque terroriste. La situation sécuritaire dans les zones touristiques (Grand Tunis, zone côtière, île de Djerba, zones touristiques des gouvernorats de Tozeur et de Kébili) ne pose pas de problèmes spécifiques, hormis le risque d'une délinquance ordinaire qu'il convient de prendre en compte. En dehors des ces zones touristiques, une vigilance renforcée doit être observée. Les zones orange et rouges sont déconseillées dans le cadre d'un déplacement touristique (voir carte infra). Les agitations sociales, en particulier dans les gouvernorats de Gafsa, Kasserine et Sidi Bouzid, qui sont la plupart du temps spontanées, peuvent oblitérer la circulation automobile : il vaut mieux privilégier les déplacements par voie aérienne pour rejoindre les zones touristiques du Sud-Ouest. Des couvre-feux y sont parfois décrétés. Les voyageurs s'y rendant sont invités à vérifier localement les horaires d'un éventuel couvre-feu et à le respecter strictement. La circulation routière de nuit est formellement déconseillée.

Les déplacements sont formellement déconseillés dans le grand Sud tunisien, notamment à proximité des frontières zones limitrophes avec l'Algérie (hormis la zone touristique des "oasis de montagne") et avec la Libye. S'agissant de la région saharienne, l'accès demeure, en tout état de cause, soumis à une autorisation préalablement délivrée par le gouvernorat de Tataouine.

Ambassade Suisse : La situation s'est apaisée mais il y a risques d'attentats



terroristes

La situation de sécurité s'est apaisée, toutefois quelques tensions persistent. Dans les grandes villes surtout, de nouveaux affrontements entre manifestants et les forces de l'ordre sont possibles. De même, les grèves ne peuvent être exclues. Le gouvernement peut décréter un couvre-feu en cas de violences. Dans les centres touristiques, la petite délinquance a augmenté. Il y a un risque d'attentats terroristes sur l'ensemble du territoire. Faites preuve d'une vigilance accrue. Prenez également en considération la rubrique terrorisme et enlèvements.

Il va sans dire que le ministère fédéral des Affaires Etrangères de l'Allemagne interdisait le voyage en Tunisie, toujours pour des raisons sécuritaires. Ainsi le tourisme tunisien se trouve de nouveau menacé après avoir eu à humer un tantinet une bouffée d'oxygène. Les perturbations observées ces derniers jours par les Salafistes menacent-ils la saison estivale pour l'asphyxier à jamais?

Y.G.A

Limogeage de Kamel Nabli

R.A.S

• Après un entretien d'une heure avec Hamadi Jbali et Houcine Dimassi, le gouverneur de la BCT s'est envolé vers la Tanzanie pour recevoir le prix du meilleur gouverneur en Afrique

Le week-end a été riche en rumeurs. Entre info et intox, le Tunisien trouve beaucoup de peine à discerner le vrai du faux. Samedi, le ministère de la Justice a annoncé la révocation de 81 magistrats soupçonnés de corruption et ayant été compromis avec l'ancien régime. Il s'agit là, d'une vérité. Quant à la rumeur propagée autour du limogeage de Mustapha Kamel Nabli, elle est mêlée pour l'instant d'intox. Donc, rien d'officiel. Pour plus d'amples informations, nous avons contacté la Banque Centrale et avons eu les éclaircissements suivants : « Aujourd'hui, il n'y a rien d'officiel sur l'éventuel limogeage de Mustapha Kamel Nabli à la tête de la BCT. D'ailleurs, une réunion de travail tripartite entre le Chef du Gouvernement Hamadi Jebali, le gouverneur de la BCT et Houcine Dimassi, ministre des Finances a eu lieu hier matin à la Kasbah pour discuter de la situation économique du pays et notamment après la dégradation de note de la dette à long terme de la Tunisie par l'agence de notation Standard & Poor's. Les parties ont discuté du plan d'actions face à cet état des lieux et des moyes à même de contourner cet aléa hexogène. Et après une réunion de travail, normale, le Gouverneur de la BCT s'est envolé vers la Tanzanie pour recevoir le prix du meilleur gouverneur en Afrique »

Ainsi, le limogeage du Gouverneur de la Banque centrale n'est qu'une « tempête dans un verre d'eau ». Même si cette question s'est posée dans les coulisses de l'ANC ou entre les partis au pouvoir (la Troïka), aujourd'hui on peut affirmer qu'il n'y a rien à signaler (RAS). Et si cette intox était véridique on aurait dit adieu à l'indépendance de la BCT. Sans aucun doute, les querelles politiques ne devront empiéter sur les intérêts économiques du pays. Dans un processus démocratique, il n'y a pas de place pour les affaires personnelles. Le jeu en forme de ballon d'essai devient-il un jeu du chat et de la souris. ?

Yosr GUERFEL AKKARI

Supplément hebdomadaire

réalisé par:

Le Service économie du Temps :

Yosr Guerfel Akkari
Zied Dabbar

Collaborateurs :

Salah Ghrab
Kamel Bouaouina

Tunisiana ; lancement de 3G fin juillet

Le contrat de licence 3G fixe et mobile, a été signé jeudi dernier entre le ministre des Technologies de la Communication, Monji Marzouk, et le directeur général de Tunisiana Kenneth Campbell qui a affirmé que Tunisiana va lancer sa 3G avant le mois de Ramadan. « Le signal du réseau 3G de Tunisiana s'affiche désormais sur mon portable. Je remercie toute l'équipe de techniciens et d'ingénieurs de Tunisiana pour leur travail », a-t-il affirmé lors de la signature de la convention. Pour sa part, le ministre des Technologies de la Communication a estimé que la Tunisie envisage le lancement d'un projet pilote pour l'essai de la téléphonie mobile 4G.

ZD

